**Règlement de la 17ième RANDO MOTO De L'Aubépine,**

**à Puylaurens le 18/07/2021**

**Article 1 : NATURE**

Concentration de véhicules 2 roues à moteur, Homologués de type randonnée.

En aucun cas, cette manifestation ne donnera lieu à un classement faisant apparaître des critères de chronométrage, de classement, de catégories ou de vitesse.

L'accueil se déroulera au circuit de l’Aubépine 81700 Puylaurens, site de départ et d’arrivée, le 18  Juillet 2021. L’accueil se déroulera en extérieur sur un espace ouvert. Le port du masque sera obligatoire pour tous. Des solutions de Gel hydroalcoolique seront mis à disposition.

Premier départ dès 09H00 par groupe de 6 à 7 pilotes (toutes cylindrées confondues)  toutes les 5 minutes (afin de réguler le trafic routier) et guidé par un membre du Team Passion.

Sitôt les formalités d’enregistrement réalisées les participants seront dirigés vers leur groupe respectif et pris en charge par leur « ouvreur » à distance des autres groupes afin d’éviter tout rassemblement.

Les pilotes devront garder à disposition leur masques pour leur utilisation au ravitaillement.

**Article 2: VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES**

-le dimanche de 08h00 à 8h30: accueil des participants, vérification des papiers (permis de conduire, attestation d’assurance et carte grise).

**-**à l’issue des contrôles : remise à chaque pilote d'un cadeau de bienvenue.

**-08H45: briefing de l’organisateur avec rappel des différentes consignes (sécurité, fonctionnement du tiroir, déroulement de la journée, mesures anti covid...).**

**Article 3 : PARCOURS**

Le départ et l'arrivée de cette concentration sont situés au circuit de l’Aubépine 81700 Puylaurens.

1 seule Boucle (120 km ): passage sur les communes de  , Puylaurens, Prades, St Paul Cap de Joux, Damiatte, Servies, Puycalvel, Lautrec, Cuq les Vielmur, Vielmur, Guitalens l'Albarède.

Le ravitaillement en essence sera placé à mi parcourt, merci de prévoir un jerrican métallique de préférence et totalement étanche.

**Article 4 : SECURITE**

*Les motocyclistes devront porter un casque homologué (NF), des bottes et gants appropriés, des protections dorsales poitrine et genoux. Ils devront aussi disposer d’un masque de protection à utiliser en dehors du casque*

*Un ouvreur accompagnera chaque groupe et s'assurera du respect du tracé ainsi que de la convivialité avec les autres usagers des chemins.*

*Un fermeur revêtu d’un gilet jaune fermera chaque groupe.*

Dans le cadre du bon déroulement de la randonnée et respect des règles, sont nommées les personnes suivantes en tant qu’officiels : Président Fabrice Amadis, Vice Président Patrick Chedeville, Secrétaire Jean Michel Becret,Trésorier Alain Dayde.

**Article 5 : BALISAGE**

Les pilotes devront impérativement suivre l’ouvreur de l’organisation.

**Le port du GPS est formellement interdit**. Les randonneurs seront déconseillés de revenir rouler sur les traces de la randonnée.

Après le passage du dernier randonneur, les membres de l’équipe organisatrice procéderont à la fermeture des parcours.

**Article 6 : ENVIRONNEMENT**

Les pilotes devront faire le ravitaillement, l’entretien ou la réparation mécanique de leur moto sur un tapis exclusivement prévu pour la protection de l’environnement et apporté par leurs soins.

Des containers à déchets ménagers et pétroliers seront mis à la disposition des pilotes (indication des lieux des dépôts lors des contrôles administratifs).

**Article 7 : RECOMMANDATIONS**

Les machines devront impérativement répondre aux normes imposées par la Législation du Code de la route (motos homologuées, permis de conduire, carte grise de la moto, attestation d'assurance valide au jour de la randonnée).

Les pneus FIM ou marqués DOT sont obligatoires pour cette épreuve. Le niveau sonore des motos participantes devra être inférieur à 94 décibels. Les machines les plus bruyantes seront soumises au sonomètre.

Tout échappement non conforme ou trop bruyant entraînera une exclusion.

**Article 8 : ENGAGEMENTS**

 Les engagements se font à partir du site internet [**https://ffm.engage-sports.com**](https://ffm.engage-sports.com)

 Ils doivent être validés par l’organisation.

 **Inscription majorée 10/07/20,**

Tout désistement doit être confirmé par certificat médical datant d'avant l’épreuve. ( Date limite d’envoi 48h après l’épreuve )

Au-delà de cette date l’Association team passion encaissera l'engagement.

|  |
| --- |
| **Tout pilote s’engageant à cette Randonné Motocycliste Tout Terrain, ne respectant pas le règlement, la législation du code de la route, le parcours balisé, les propriétés privées ou publiques, les récoltes, ou les diverses consignes émanant des membres organisateurs, des officiels ou des bénévoles encadrant la randonnée se verra immédiatement exclu de la manifestation. Cette décision sera sans appel.****Les membres du bureau du Team Passion** |